

DSDEN84/19-811-38 du 01/04/2019

### ORGANISATION GENERALE DU CFG - CANDIDATS INDIVIDUELS - SESSION JUIN 2019

Références : Articles D.332-23 à D.332-29 du code de l'éducation nationale - Arrêté du 19-07-2016 paru au B.O. n°33 du 15-09-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés - Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement de formation publics et privés

Dossier suivi par : M. BERARD - Tel : 04 90 27 76 59 - Fax : 04 90 27 76 47 - Courriel : ce.polecfg@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation et au déroulement des épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG) **des candidats individuels** au titre de la session de juin 2019.

#### **I. Organisation**

L'organisation des centres désignés pour assurer l'épreuve orale et les épreuves écrites est présentée dans **l'annexe 1**.

Les chefs de centre sont responsables de l'organisation matérielle ainsi que du bon déroulement des épreuves.

Tous les établissements d'inscription ont l'obligation de désigner des enseignants pour assurer les différentes missions du CFG (surveillance des épreuves écrites, correction des copies, interrogation à l'oral, saisie des notes).

Les convocations des enseignants sont établies par le pôle académique CFG/DNB via l'application IMAG'IN. Les établissements d'affectation les reçoivent par mél afin de les remettre aux enseignants concernés.

Une commission d'interrogation est composée de deux enseignants qui interrogeront toutes les demi-heures, soit 15 candidats par commission et par journée au maximum.

Rappel : un candidat ne devra en aucun cas être interrogé par un de ses enseignants.

**Je vous rappelle que l'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants et de leurs obligations de service (cf. courrier de Monsieur le recteur ci-joint en annexe 2).**

En cas d'absence constatée d'un(e) enseignant(e) le jour même des épreuves, le chef de centre doit prendre toutes les mesures pour procéder à son remplacement et d'en informer le pôle académique CFG/DNB pour régularisation.

Les centres d'examen désignés pour recevoir les candidats prendront en charge le matériel d'examen (sujets, consignes, brouillons, étiquettes d'anonymat) selon des modalités qui vous seront communiquées ultérieurement.

Les autres documents (étiquettes de table – modèle AVERY J8162, listes d'emargement, d'affichage et fiche individuelle d'évaluation) sont à éditer à partir de l'application CYCLADES.

## II. Déroulement

Le calendrier des opérations vous est présenté en **annexe 3**.

Les candidats individuels sont évalués :

- sur deux épreuves écrites d'une heure chacune, en français (120 points) et en mathématiques (120 points)
- et une épreuve orale (160 points).

Tout candidat obtenant au moins 200 points sur 400 est déclaré admis.

### II.1 Les épreuves écrites

Les écrits auront lieu le **jeudi 6 juin 2019** à :

- **9h00 pour le français,**
- **10h30 pour les mathématiques.**

L'épreuve écrite de français d'une heure permet d'évaluer les connaissances et les compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. Elle est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant, dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

L'épreuve écrite de mathématiques d'une heure permet d'évaluer les compétences travaillées en mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. Elle est constituée d'exercices fondés sur les mathématiques du quotidien, c'est-à-dire à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique.

Saisie de la note : elle doit être réalisée dans CYCLADES **au plus tard le mardi 11 juin 2019 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

### II.2 L'épreuve orale de soutenance d'un projet

Il s'agit d'une épreuve d'une durée de 20 minutes, reposant sur un entretien avec le jury et prenant appui sur un dossier préparé par le candidat (cf. **annexe 4**).

**Les oraux auront lieu les jeudi 6 juin à partir de 14h et vendredi 7 juin 2019, de 8h30 à 17h30.**

**NOUVEAUTÉS** : à compter de cette session, une fois l'organisation en centre épreuves déléguée par le pôle académique CFG/DNB (un mél spécifique vous sera adressé), les convocations des candidats seront à générer par le centre épreuves et à adresser par mél aux établissements d'inscription ou à l'adresse du candidat.

- Le dossier support de l'épreuve orale comportant entre 5 et 10 pages doit être établi en trois exemplaires dont deux seront acheminés vers le centre d'examen pour **le vendredi 24 mai 2019** au plus tard. Les établissements d'inscription devront joindre obligatoirement aux dossiers une liste précisant les nom et prénom des candidats avec dossier et ceux sans dossier.

Le dossier est un support – numérique ou manuscrit – qui n'est pas évalué. Il ne conditionne pas non plus la passation de l'épreuve orale : un candidat doit être évalué sur sa seule prestation orale.

Les centres d'examen en charge de l'épreuve orale s'assureront auprès des établissements d'inscription de détenir les dossiers supports des candidats.

- Évaluation de l'épreuve orale : les candidats sont évalués sur leurs aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que leur capacité à exposer leur expérience personnelle et à se situer dans leur environnement social ou professionnel.  
Le jury s'appuiera pour cela sur la **grille d'évaluation issue de CYCLADES** (Evaluation => Génération de documents => Fiches d'évaluation).
- Saisie de la note : tout comme pour les épreuves écrites, elle doit être réalisée dans CYCLADES **au plus tard le mardi 11 juin 2019 à 18 heures**. Les chefs de centre veilleront au respect du délai imparti et à la bonne transcription du nombre de points à saisir par candidat.

### **III. Jury délibératif et diffusion des résultats**

#### **III.1 Jury délibératif**

Le jury académique se réunira à la DSDEN de Vaucluse **le mardi 18 juin 2019 à 9 heures** pour statuer.

#### **III.2 Diffusion des résultats, des diplômes et des relevés de notes**

Les résultats de l'examen seront disponibles dans CYCLADES **le mercredi 19 juin 2019**.

Il revient aux établissements d'inscription de procéder à l'affichage des résultats.

Les relevés de notes seront disponibles dans CYCLADES dans le courant du mois de septembre 2019.

Les diplômes seront remis aux établissements d'inscription dans le courant du mois d'octobre 2019.

Le pôle des examens et concours est à votre disposition pour toutes précisions qui s'avèreraient utiles.

*Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse*

SECTEUR 04	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
	CAND INDIV	DIGNE	8	MONT D'OR	MANOSQUE	20
	IAP MANOSQUE	MANOSQUE	12			
	ULE CENTE SCOLAIRE	DIGNE	6	EP CENTRE SCO	DIGNE	6

26

26

SECTEUR 05	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND IND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
	INDIV GAP	GAP	2	CENTRE	GAP	2
	ULE CENTRE SCOLAIRE	GAP		EP CENTRE SCO	GAP	0

2

2

SECTEUR 84	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE	15	PAUL VINCENSINI	VEDENE	34
	CAND INDIV AVIGNON	AVIGNON	15			
	CAND INDIV CARPENTRAS	CARPENTRAS	4			
LP	FERDINAND REVOUL	VALREAS	1	FERDINAND REVOUL	VALREAS	1
CEF	UNITE EDUCATIVE	MONTFAVET	3	CEF	MONTFAVET	3
			38			38

SECTEUR 13	ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION	LOCALITE	CAND	CENTRE EPREUVE	LOCALITE	TOTAL
CTRE DE FORM	EPIDE	MARSEILLE	5	EPIDE	MARSEILLE 15	116
	CAND INIV AIX	AIX EN PROVENCE	7			
	ITEP LES CADENEUX	PENNES MIRABEAU	11			
	ITEP LA SARRIETTE	AIX EN PROVENCE	11			
	LP AMPERE	MARSEILLE 10	2			
	LP DES METIERS LA VISTE	MARSEILLE 15	11			
	LP LA CABUCELLE	MARSEILLE 15	16			
	CAND INDIV 13	MARSEILLE	28			
	LP JACQUES RAYNAUD	MARSEILLE 13	21			
	LP LEONARD DE VINCI	MARSEILLE 7	4			
ULE	EP CENTRE SCOLAIRE	TARASCON	8	EP CENTRE SCOLAIRE	TARASCON	8
ULE	EP CENTRE SCOLAIRE	SALON DE PVCE	8	EP CENTRE SCOLAIRE	SALON DE PVCE	8
ULE	EPM CENTRE SCOLAIRE LA VALENTINE	MARSEILLE 11	20	EPM CENTRE SCOLAIRE LA VALENTINE	MARSEILLE 11	20
ULE	LES BAUMETTES	MARSEILLE 9	4	LES BAUMETTES	MARSEILLE 9	4
SOC	CENTRE EDUC FERME NOUVEL HORIZON	MARSEILLE 13	2	CENTRE EDUC FERME NOUVEL HORIZON	MARSEILLE 13	2



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aix-en-Provence, le 13 mars 2019

académie  
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale

Rectorat

Division des examens et  
concours

Dossier suivi par  
Joël PACHECO  
Catherine RIPERTO  
Carole DANO  
Ginette ANCENAY  
Fanchon TESSIER  
Afife BOUANANI  
Jean-Christophe  
BERARD  
Téléphone  
04.42.91.71.70  
04.42.91.71.83  
04.42.91.72.87  
04.42.91.71.97  
04.42.91.72.07  
04.42.91.71.72  
04.90.27.76.50

Mél.  
ce.diec  
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**Objet : Service des enseignants – session 2019 des examens et concours.**

**Référence : Article L 912-1 du code de l'éducation – Décret du 17 décembre 1933.**

L'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants, et la participation de ceux-ci aux jurys des examens et concours de leurs obligations de service.

Dans ce cadre, la convocation aux travaux de jurys des examens et concours demeure prioritaire sur toutes autres missions.

Aussi, vous veillerez à ne pas autoriser la participation de vos équipes pédagogiques à des stages ou des séances de travail pendant la session des examens, ni à accorder d'autorisation d'absence aux professeurs susceptibles d'être requis pour ces examens (voyages ou sorties scolaires, convenance personnelle...). **La mobilisation de chacun est indispensable à la réussite de la session.**

Je vous demande de rappeler à tous les enseignants, y compris les enseignants non convoqués en qualité de correcteurs ou d'examineurs, qu'ils doivent rester à la disposition des chefs de centre et être joignables jusqu'à la fin des opérations liées à l'organisation des examens, soit **jusqu'au mercredi 10 juillet 2019 au soir.**

En cas d'impossibilité absolue pour un enseignant d'honorer sa convocation, une fois prévenu, il vous faudra communiquer d'urgence au service des examens concerné le nom d'un autre professeur de la même discipline en remplacement.

Je précise que toute absence pour raison de santé doit être justifiée par la production d'un certificat d'arrêt de travail transmis par voie hiérarchique sous 48 heures et saisie dans IMAG'IN avec envoi au service des examens concerné d'une copie.

.../...



2/2

Toute autre modification ayant une incidence sur l'ordre de mission d'un personnel doit faire l'objet d'une information du service des examens concernés, pour régularisation : absence non justifiée, refus de signer les listes d'émargement, départ injustifié avant la fin des corrections ou des délibérations, refus de participer à l'ensemble ou à une partie des opérations de correction.

Conscient de l'effort que représentent ces tâches parmi toutes les sollicitations qui sont les vôtres, je vous remercie du soin que vous porterez au respect de ces mesures.



Bernard BEIGNIER

Copies à Mesdames et Messieurs les IA-IPR  
Copies à Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG  
Copies DAFIP



## CALENDRIER CFG

### SESSION juin 2019 - candidats individuels

OPERATIONS	DATES	INTERVENANTS
Diffusion de la circulaire d'inscription	<b>Novembre 2018</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Campagne d'inscription	<b>du 26 novembre au 21 décembre 2018</b>	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Dépôt des dossiers d'aménagements	<b>Vendredi 21 décembre 2018 dernier délai</b>	Etablissements d'inscription
Envoi de la liste des inscrits	<b>Vendredi 21 décembre 2018 dernier délai</b>	Pôle académique du CFG/DNB & établissements d'inscription
Organisation en centres épreuves	<b>Janvier à mars 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Diffusion de la circulaire d'organisation au bulletin académique	<b>avril 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Convocation du jury académique de délibération	<b>avril 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des jurys – oraux	<b>avril 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Convocations des correcteurs	<b>avril 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
<b>Convocations des candidats</b>	<b>mai 2019</b>	<b>Centres épreuves</b>
Mise à disposition du matériel d'examen (écrit)	<b>mai 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB – centres épreuves écrit et oral
Dépôt des dossiers supports des candidats au centre d'examen	<b>Vendredi 24 mai 2019 dernier délai</b>	Etablissements d'inscription des candidats individuels & Centres épreuves écrit
<b>Epreuves écrites et orale</b>	<b>Jeudi 6 juin - vendredi 7 juin 2019</b>	Centres épreuves
<b>Correction et saisie de l'évaluation chiffrée</b> des épreuves écrites et orales dans CYCLADES	<b>Au plus tard le mardi 11 juin 2019 - 18 heures</b>	Chefs de centre & enseignants correcteurs - interrogateurs
Edition des statistiques	<b>Jeudi 13 juin 2019</b>	Pôle académique du CFG/DNB
Jury académique de délibération	<b>Mardi 18 juin 2019 à 9 heures</b>	Pôle académique du CFG/DNB
<b>Résultats et affichage</b>	<b>Mercredi 19 juin 2019</b>	<b>Etablissements d'inscription</b>

## CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE SESSION 2019

### EPREUVE ORALE

#### Définition de l'examen

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences du cycle 3 au moins égale à l'échelon 3. « **maîtrise satisfaisante** » du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

#### L'épreuve orale

Les candidats sous statut scolaire, stagiaires de la formation professionnelle et individuels, présentent une épreuve orale, d'une durée de 20 minutes, qui consiste en un entretien avec une commission d'interrogation composée de deux enseignants.

L'entretien permet d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel.

Par un questionnement ouvert et un registre de langue adapté, les membres du jury recherchent à :

- faciliter l'expression du candidat ;
- permettre au candidat de faire part de son expérience personnelle et d'exprimer son point de vue.

L'accueil est un moment important. Le candidat sera placé dans un climat de confiance propre à développer les échanges. Les examinateurs veilleront à ce que le candidat ait bien compris les objectifs de l'entretien. Les membres de la commission n'hésiteront pas, si besoin, à reformuler ou à faire reformuler leurs questions.

Pour tous les candidats l'épreuve est notée sur 160.

#### Le dossier

L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat.

Le dossier préparé par le candidat repose sur l'expérience professionnelle, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivi, notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages (Art 9 de l'arrêté du 19-07-2016). Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le dossier comporte 5 à 10 pages, y compris les annexes éventuelles, avec possibilité d'ajouter en complément une couverture et un sommaire.

Si le choix d'une couverture a été fait, ce support pourra être utilisé pour renseigner les lecteurs sur le contenu du dossier (titre, illustrations, dessin personnel...).

La présentation sous forme de dossier implique que les documents soient rassemblés, au choix du candidat : documents reliés, collés ou agrafés, utilisation d'une chemise ou d'un porte-vues.

Le dossier doit comporter obligatoirement les informations relatives au candidat :

- nom prénom ;
- statut du candidat : scolaire ou stagiaire de la formation professionnelle dans un établissement public ou candidat individuel.

La rédaction du dossier démontre l'aptitude du candidat à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Des parties manuscrites pourront être acceptées (texte, dessin, graphique, plan, montage d'illustrations...).

Pour la lisibilité du dossier, il est conseillé d'utiliser de préférence :

- taille minimale des caractères = 12,
- espace entre les lignes interligne = 1,5.

Le tableau ci-dessous présente des liens possibles entre les objectifs visés au travers de l'épreuve orale et les référentiels du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

objectifs visés au travers de l'épreuve orale	liens possibles avec les référentiels du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	
	DOMAINES	COMPETENCES
apprécier les aptitudes à la communication orale et à l'expression écrite	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer	<b>Dire Ecrire</b> Parle, raconte, communique, argumente
apprécier les aptitudes aux relations sociales	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	<b>Avoir</b> un comportement responsable
apprécier la capacité à exposer son expérience personnelle	DOMAINE 1 Les langages pour penser et communiquer DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	<b>Dire, Ecrire</b> Faire preuve d'initiative Prendre, entreprendre et mettre en œuvre son projet.
apprécier la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel.	DOMAINE 3 La formation de la personne et du citoyen	<b>Avoir</b> un comportement responsable <b>Faire</b> preuve d'initiative <b>Être</b> acteur de son parcours de formation et d'orientation.